

EUFJE 2010 - Discussion on national reports
Second item - Sanctioning the Habitat- and Birds
directives. The balance between the administrative and
the criminal track

Le scénario de la Région Bruxelles-Capitale

1. Sanctions: le point de départ
2. Le renouveau de 1999
3. La pratique
 1. La politique de poursuite des parquets
 2. Les amendes administratives
 3. La surveillance
 4. La législation qui établit les normes

1. Sanctions: le point de départ

- Ordonnance 1995 Conservation et protection de la nature
 - Amendes pénales de 0,25 à 125 euro (x 5,5)
- Ordonnance 1991 Faune et chasse
 - Amendes pénales de 2,25 à 25 euro (x 5,5)

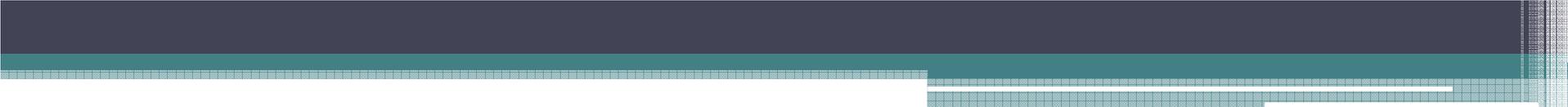
2. Le renouveau de 1999

1. Une extension des sanctions pénales
 - Remise en état des lieux
 - Ordre d'arrêt d'activités
 - Publication de la condamnation
2. Un système d'amendes administratives
 - 62,50 à 625 euro
3. Des sanctions administratives réparatoires et de sauvegarde
 - Ordre d'arrêt d'activités

3. La pratique

3.1. La politique de poursuite des parquets

- De manière générale, en environnement
 - Poursuite en 5% des dossiers > 8-10% des dossiers
 - Transaction pénale: 10% des dossiers > 15% des dossiers
- Bruxelles: poursuite en 1,5 à 3% des dossiers
'vu la possibilité d'amendes administratives'
Notez: dépénalisation douce, qui laisse intacte le choix des parquets à poursuivre ou non



3. La pratique

3.2. les amendes administratives

2000 – 2005

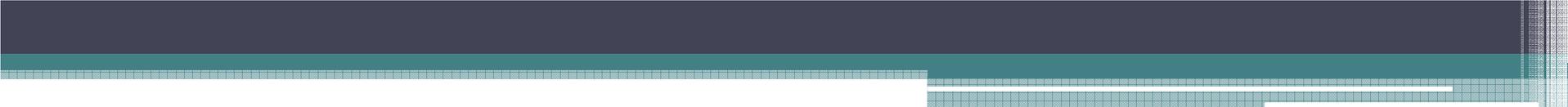
- 5 562 amendes administratives
- Dont pas 10 en matière de conservation de la nature

Pourquoi?

3. La pratique

3.3. La surveillance

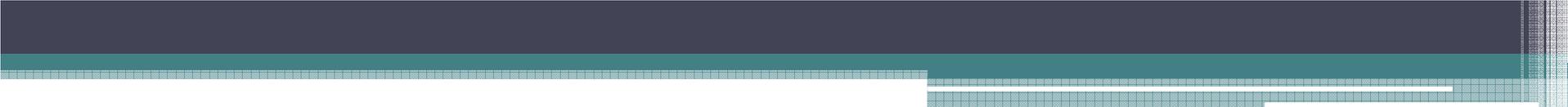
- Presque pas de verbalisation d'infractions
- Pourquoi?
 - Effectifs sur le terrain
 - Technique de verbalisation en environnement
 - Constater les faits tout en ayant une piste vers un contrevenant
 - Cfr. la surveillance d'une entreprise



3. La pratique

3.4. La législation qui établit les normes

- Une nouvelle législation est en préparation
 - Celle qui existe est considérée être
 - Trop peu cohérente
 - Trop stricte sur certains points



En conclusion

- Sanctions proportionnelles, efficaces et dissuasives
 - Tenant compte du système de sanction vu comme un tout
- La surveillance
- Les normes